



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2017-092

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2017

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2017-06-29-001 - Arrêté fermeture exceptionnelle (1 page)

Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2017-06-29-001

Arrêté fermeture exceptionnelle

*Arrêté fermeture exceptionnelle des services situés au bâtiment F1 de la Cité Administrative
Coligny le 30 juin après-midi*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU REGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Les services situés au Bâtiment F1 de la Cité Administrative Coligny (Trésoreries Orléans Municipale Sud Loire, Rive de Loire Nord, Amendes, Services des Impôts des Particuliers d'Orléans Est et Ouest, Services des Impôts des Entreprises d'Orléans Est et Ouest, Pôle de Recouvrement Spécialisé et Pôle de Contrôle et d'Expertise) seront fermés à titre exceptionnel le 30 juin 2017 après-midi.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Orléans, le 29/06/2017

Par délégation du Préfet,
le Directeur régional des finances publiques
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
Administrateur Général des finances publiques

Philippe DUFRESNOY